VI. Evaluation institutionnelle

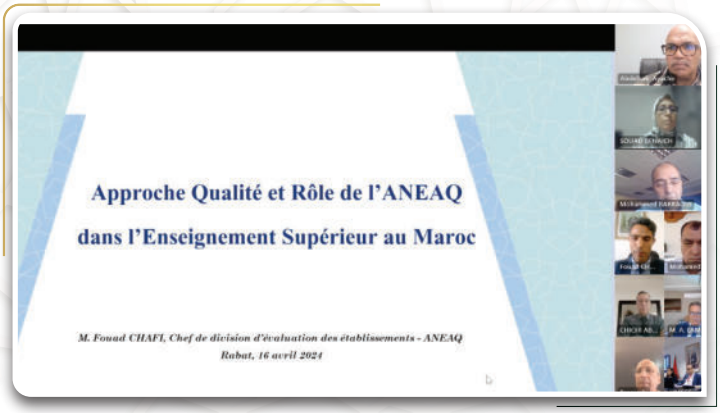
Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'ANEAQ pour l'année 2024 validé par son conseil d'administration et conformément à l'indicateur N°1 du Programme d'appui à l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation et la Mobilité « ESRIM », l'ANEAQ a programmé l'évaluation institutionnelle de 46 établissements d'enseignement supérieur en 2024, concernés par les deux programmes nationaux suivants :





- Programme de formation des enseignants des cycles primaire et secondaire à l'horizon 2025 ;

- Programme de renforcement de la densité du personnel de santé à l'horizon 2030.



Dans cette optique, des lettres de Monsieur le Secrétaire Général du MESRI ont été adressées aux différents chefs d'établissements concernés par l'évaluation de l'ANEAQ pour cette session 2024.

Afin de participer pleinement à cette démarche d'assurance qualité, l'ANEAQ a demandé à ces établissements de nommer des personnes pour la mission de coordination de l'opération d'autoévaluation et d'une communication fluide au sein de chaque établissement, dans l'objectif est de participer aux différentesrencontres de formation et d'accompagnement organisées par l'ANEAQ, à savoir :

- Rencontre de formation au profit des chefs de comités d'auto-évaluation (en ligne le : 16 avril 2024);





- Première rencontre d'accompagnement des comités d'auto-évaluation (en présentiel le : 10 juin 2024);
- Deuxième rencontre d'accompagnement des comités d'auto-évaluation (en ligne le : 05 juillet 2024).

L'ANEAQ a organisé la deuxième rencontre du suivi de l'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur - session 2024, dont l'objectif est de mettre l'accent sur l'état d'avancement de l'élaboration des rapports d'autoévaluation.





La participation à ces rencontres revêt une importance capitale dans le processus d'autoévaluation. Elles fournissent aux participants les outils et les orientations nécessaires pour mener à bien cette démarche d'assurance qualité.

En comprenant les exigences et les attentes de l'ANEAQ, les membres du comité d'autoévaluation ont été mieux outillés pour coordonner efficacement les travaux au sein de leur établissement. De plus, ces occasions ont permis aux participants d'échanger des bonnes pratiques, de partager des expériences et d'établir des pistes collaboration.

Ces rencontres de formation et d'accompagnement constituent une étape cruciale pour garantir le succès de l'autoévaluation.

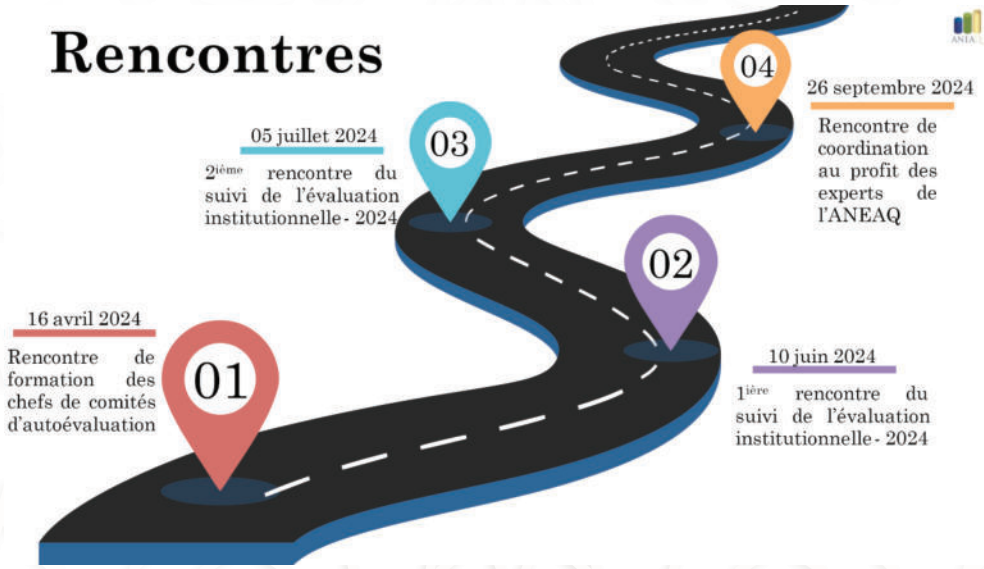
L'ANEAQ a mis à disposition des chefs d'établissements et les chefs de comités d'autoévaluation les documents de travail nécessaires à l'autoévaluation à savoir :

- Référentiel_ANEAQ_2020_Fr ;
- Référentiel_ANEAQ_2020_Ar ;
- Annexe_Preuves_Référentiel_ANEAQ_Fr ;
- Annexe_Preuves_Référentiel_ANEAQ_Ar ;
- Guide_Autoévaluation_ANEAQ_Fr ;
- Guide_Autoévaluation_ANEAQ_Ar ;
- Canevas de rapport d'autoévaluation.

À la suite des rencontres de formation et d'accompagnement, l'ANEAQ a organisé une rencontre de coordination avec les experts mobilisés pour cette session d'évaluation d'établissement, s'est organisée le 26 septembre 2024, dans l'objectif d'unifier la démarche de travail et de partager les bonnes pratiques entre les experts.







A rappeler que le processus d'évaluation d'un établissement de l'enseignement supérieur passe par deux étapes :

1. L'auto-évaluation :

L'auto-évaluation constitue la première étape de la procédure d'assurance qualité et son fondement principal. Généralement, le rapport d'autoévaluation a au moins trois objectifs principaux :

- Présenter un constat succinct mais analytique et complet de la vision qu'a l'établissement de ses activités ;
- Apporter des données quantitatives et qualitatives appuyant cette analyse ;
- Fournir une base sur laquelle l'institution pourra être évaluée.

Une auto-évaluation réussie mène l'établissement à identifier ses forces et ses faiblesses et à proposer un plan d'action. Dans cette optique, il est indispensable et utile d'accorder une attention particulière à la démarche de l'auto-évaluation qui se basera sur une réflexion collective en vue de l'amélioration des pratiques de l'établissement.

La phase d'auto-évaluation a deux aspects qui sont aussi importants :

- Le processus d'auto-évaluation est une réflexion institutionnelle collective et une opportunité d'améliorer la qualité de tous les aspects de l'institution.
- Le rapport d'auto-évaluation est le résultat de ce processus, qui communique des informations au comité d'évaluation externe, avec un accent mis sur les activités de pilotage stratégique et sur la démarche qualité de l'institution.

2. Évaluation externe :

L'évaluation externe constitue la deuxième phase de la procédure d'assurance qualité. Elle vise à évaluer l'efficacité d'un établissement et son fonctionnement général. Cette évaluation externe est menée par un comité d'experts, et qui vise :

- D'abord, à valider les conclusions tirées de l'auto-évaluation ;
- La visite de l'établissement, qui constitut un moment fort, donne l'occasion aux évaluateurs de recueillir des informations, d'interviewer les acteurs internes, et quelquefois externes, à l'établissement.
- Enfin, ce comité d'experts est amené à rédiger un rapport d'évaluation externe, traduisant une appréciation des personnes étrangères à l'établissement, tout en mettant l'accent sur les points forts à capitaliser et à renforcer, mais aussi des faiblesses et des niches d'amélioration traduites sous forme de recommandations.

L'ANEAQ a reçu 46 rapports d'autoévaluation pour les 46 établissements programmés. L'ANEAQ a organisée les visites sur sites en concertation avec les experts d'une part et les chefs d'établissements d'autre part, et ce entre octobre et décembre 2024. Les évaluations externes menées par les experts de l'ANEAQ, se sont appuyées sur l'étude des rapports d'autoévaluation, sur l'examen des documents annexés auxdits rapports et mis à leur disposition, sur les échanges menés avec les principales parties prenantes internes et externes des établissements évalués, ainsi que sur des visites des différents locaux des établissements.

Cette opération d'évaluation a été conçue comme un moment collectif de partage des acquis institutionnels et des améliorations à entreprendre. Nous soulignons, avec beaucoup de satisfaction, le climat positif et serein dans lequel s'est déroulée cette opération, soulignant aussi la forte implication dont ont fait preuve tous les acteurs des établissements évalués, notamment les présidents des universités concernées.

L'évaluation s'est opérée dans un climat convivial, sur la base d'une méthodologie interactive en bénéficiant du travail de groupe. Le travail collectif avec partage des informations et des opinions dans le cadre institutionnel vise essentiellement à saisir l'opportunité d'améliorer l'existant par de bonnes pratiques managériales et de gouvernance et de gestion d'un établissement d'enseignement supérieur.

Liste des établissements d'enseignement supérieur public
Domaine de l'éducation et de la formation
(13 institutions)

Établissement	Université	Ville
Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation	Université Ibn Zohr	Agadir
Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation	Université Ibn Tofail	Kénitra
Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation	Université Hassan 1er	Berrechid
Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation	Université Sultan Moulay Slimane	Beni Mellal
Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation	Université Chouaib Doukkali	El Jadida
Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation	Université Mohammed Premier	Oujda
École normale supérieure	Université Hassan II	Casablanca
École normale supérieure	Université Cadi Ayyad	Marrakech
École normale supérieure	Université Abdelmalek Essaâdi	Tétouan
École normale supérieure	Université Mohammed V	Rabat
École normale supérieure	Université Sidi Mohamed Ben Abdellah	Fès
École normale supérieure de l'enseignement technique	Université Hassan II	Mohammedia
Faculté des sciences de l'éducation	Université Mohammed V	Rabat

Liste des établissements d'enseignement supérieur public
Domaine des sciences de la santé
(8 institutions)

Établissement	Université	Ville
Faculté de médecine et de pharmacie	Université Ibn Zohr	Agadir
Faculté de médecine et de pharmacie	Université Ibn Zohr	Laâyoune
Institut supérieur des sciences de la santé	Université Hassan 1er	Settat
Faculté de médecine et de pharmacie	Université Hassan II	Casablanca
Faculté de médecine et de pharmacie	Université Cadi Ayyad	Marrakech
Faculté de médecine et de pharmacie	Université Abdelmalek Essaâdi	Tanger
Faculté de médecine et de pharmacie	Université Mohammed Premier	Oujda
Faculté de médecine et de pharmacie	Université Mohammed V	Rabat

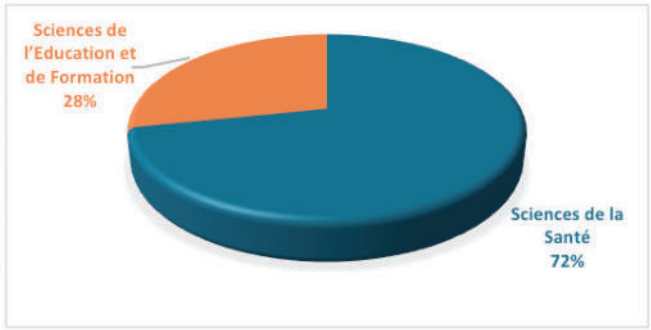
Liste des établissements d'enseignement supérieur privé
Domaine des sciences de la santé
(25 établissements)

Établissement	Université	Ville
(École Supérieure des Sciences de la Santé (ESSS	-	Casablanca
Faculté des Sciences de la Santé	Mundiapolis	Casablanca
(Faculté Euromed de Médecine (FEM	UEMF	Fès
(École d'Ingénieur en Biomédical et Biotechnologie (EIBB	UEMF	Fès
(Faculté Euromed de Pharmacie (FEP	UEMF	Fès
Faculté des Sciences Infirmières et techniques de Santé ((FSITS	UEMF	Fès
(Faculté de Médecine Abulcasis (FMA	UIASS	Rabat
Faculté des Sciences Infirmières et du Management (Hospitalier (FASIMH	UIASS	Rabat
Institut Supérieur d'Ingénierie et des Technologies de Santé ((ISITS	UIASS	Rabat
(Faculté de Pharmacie Abulcasis (FPA	UIASS	Rabat
Faculté Privée des Sciences de la Santé	UIC	Casablanca
École Supérieure des Sciences Paramédicales de Rabat	UIR	Rabat
Faculté Internationale de Médecine de Rabat	UIR	Rabat
Institut Supérieur des Sciences Biologiques et Paramédicales ((ISSBP	UM6P	Ben Guérir
Faculty of Medical Sciences	UM6P	Ben Guérir
Faculté de Médecine	UM6SS	Casablanca
Faculté de pharmacie	UM6SS	Casablanca
Faculté des sciences et techniques de santé	UM6SS	Casablanca
École supérieure de Génie Biomédical	UM6SS	Casablanca
École Internationale de Santé publique	UM6SS	Casablanca
Institut Supérieur des Biosciences et Biotechnologies	UM6SS	Casablanca
Faculté des Sciences de la motricité et des techniques de santé	Universiapolis	Agadir
Faculté des Sciences Paramédicales et Techniques de Santé (de Fès (FSTPS	UPF	Fès
Faculté Privée de Médecine de Marrakech	UPM	Marrakech
Faculté Privée des Métiers et Technologies de la Santé	UPM	Marrakech

Statistiques sur l'évaluation des établissements

Sur les 46 établissements proposés :

Sciences de la Santé :	33
Sciences de l'Education et de Formation :	13



Sur les 33 établissements en Sciences de la Santé :

Privés :	25
Publics :	8

